



Date convocation : 19.02.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_04

Séance du vendredi 23 février 2024

Le vingt-trois février deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 1

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine MULPAS, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Julie PETITJEAN, Karrim EL ARKOUBI

Absent représenté : Xavier PRIN représenté par David NEVEUX

Absents excusés : Hugues MORONI, Marine DEPARDIEU

Secrétaire de séance : Karrim EL ARKOUBI

Demande de subvention : Association Ju & Co Natur'O Pattes

Madame le Maire informe son conseil que l'association Ju&Co Natur'O sollicite de la municipalité une subvention pour l'année 2024.

Elle rappelle que de nombreux chats errants sont sur le territoire et que leur prolifération est exponentielle. Afin de se prémunir des risques sanitaires il est nécessaire de les stériliser mais cela a un coût assez élevé compte-tenu du nombre de chats concernés.

L'association Ju&Co Natur'O Pattes a également sollicité les communes voisines elles-mêmes impactées. Elle travaille en étroite collaboration avec la fondation Brigitte Bardot et 30 millions d'amis en vue de mutualiser leurs actions.

Conscients du problème, les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, à la totalité des votes exprimés (1 abstention)

***ACCORDENT** à l'association Ju&Co Natur'O Pattes une subvention de 1 000€ pour l'année 2024.

***PRÉCISENT** que cette somme aura pour seule fin la protection animale.

***INVITENT** l'association à prendre en charge, en priorité, les animaux errants sur le territoire communal et à rendre compte des dépenses effectuées avec les fonds alloués.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, Karrim EL ARKOUBI